

M. J.-A. Mongrain énumère aux Rotariens les dix plaies d'Égypte qui menacent la Belle Province

Serrez-vous les coudes pour sauver la société québécoise

par Jean-Paul ARSENAULT



"La contestation, un processus de destruction"

TROIS-RIVIERES — Le député fédéral du comté de Trois-Rivières, M. J. A. Mongrain, était le conférencier invité au déjeuner hebdomadaire du Rotary, hier. A la table d'honneur, on remarquait la présence d'un ami intime de M. Mongrain, celui du président de l'Association libérale fédérale, Me Guy Lebrun.

Avec seulement quelques notes, comme c'est son habitude, l'orateur a transposé un passage de l'histoire ancienne à celle que nous vivons présentement. "Les dix plaies d'Égypte", tel était le titre improvisé de l'allocation du député fédéral. Ces dix "plaies" ont été rattachées à la situation actuelle dans la province de Québec de la manière suivante:

Premièrement, une folie collective qui prend nom de contestation violente de tout ce qui s'appelle ordre établi. Un véritable processus de destruction systématique des règles qui régissent notre société, sans souci aucun d'apporter au moins quelques solutions aux problèmes visés par ces contestations.

Deuxièmement, un racisme aveugle, qui ne peut que conduire selon J. A. Mongrain, à une faillite désastreuse chez nous. A cette remarque, le conférencier a ajouté l'explication suivante: "Nous vivons sur un continent qui comprend plus de deux cents millions d'habitants, il faut quand même y penser deux fois avant de vouloir s'isoler dans cette masse".

Troisièmement ou plutôt troisièmement "plaine": le masochisme de certaines centrales syndica-

les, qui ébranlent notre économie par de nombreuses grèves dont plusieurs ne sont même pas justifiées. "Nos dirigeants syndicaux devraient comprendre et faire comprendre à leurs membres, qu'une telle conduite nuit considérablement à la compétition internationale. Et qu'à la fin de ces grèves, ce sont toujours les salariés qui paient la note". Toujours au sujet des grèves, le député Mongrain a affirmé qu'elles forcent les employeurs à automatiser leurs méthodes de production et quelques fois à diminuer celle-ci pour acheter des produits finis ailleurs. "De toute façon, de dire M. Mongrain, c'est toujours l'ouvrier qui en souffre".

Comme quatrième obstacle à la prospérité québécoise, le député fédéral a mentionné la fausse illusion de la vie qu'ont

certaines gens, qui veulent prospérer en travaillant le moins possible. "Il ne faut pas perdre de vue que la productivité nationale est la somme des heures de travail que nous fournissons", a précisé notre représentant fédéral, qui a de plus ajouté qu'il considérait le système établi de l'assurance-chômage comme une assurance-paresse.

Le cinquième danger ou "plaine" comme l'a appelé l'orateur, est un sentiment de révolte qui s'aggrave de jour en jour et qui conteste toute autorité tant policière, et gouvernementale qu'ecclésiastique. "Si ce mouvement n'est pas atténué, nous courons vers l'anarchie et le chaos", a prédit M. Mongrain.

Le séparatisme, il fallait s'y attendre, a été disséqué par le député de Trois-Rivières. "Ce seul mot chasse du Québec des

capitaux de l'ordre de centaines de millions de dollars". Pour démontrer les conséquences d'une indépendance "prématurée", il a donné l'exemple d'une trentaine de pays neutres qui, ayant obtenu leur statut de liberté sans y être adéquatement préparés, ont connu le désordre, la misère et les privations. C'était là la sixième plaie du Québec tel que le conçoit J. A. Mongrain.

Celui-ci redoute fortement, en septième lieu, une habitude qui prend de plus en plus d'ampleur chez nous: celle de vivre au-dessus de ses moyens. Une manière d'agir qui nous fait perdre le sens de l'économie et du travail et qui conduit invariablement à la faillite économique.

Une huitième entrave au succès de notre société, serait selon M. Mongrain, l'illogisme de

gens supposément intelligents, qui attendent tout de leurs gouvernements sans rien vouloir payer en retour. "C'est bien beau, de dire le conférencier, de réclamer à l'année longue pour des oeuvres et nouvelles institutions, mais il faut tout de même que ces améliorations se paient par quelqu'un et ce quelqu'un c'est toujours le payeur de taxes, qu'on le veuille ou non".

L'avant-dernière "plaine", qualifiée par l'orateur de "culte de l'orgie dans tous les domaines", se rattache à une fausse mentalité de la nouvelle génération, qui semble, dit-il, s'appliquer à "avoir l'air plus fou" que le voisin par tous les moyens imaginables. "De nos jours, ajoute l'orateur, les arts, le comportement et même les habitudes vestimentaires revêtent un caractère alarmant". Tout ceci,

cause par un certain snobisme, contribue dans l'optique du député fédéral, à un résultat néfaste pour ceux qui prendront la relève dans quelques années.

Finalement, par surprise, les administrateurs, ceux qui évoluent dans ce qu'il est convenu d'appeler les cadres de la société, ont fait l'objet des commentaires du volubile orateur. La passivité devant les faits, la résignation face aux problèmes, voilà comment il a défini la dixième "plaine" du Québec.

"Il n'est pas bon de laisser saper les principes établis à leurs bases. Vous les dirigeants, devez réagir immédiatement. Ce que je vous propose? Serrez-vous les coudes pour sauver la société québécoise, messieurs! Vous contribuerez ainsi à reconquérir l'économie".



MENOTTE A UN POLICIER, Claude Pépin, de Gentilly, quitte la Cour du Banc de la Reine après avoir été condamné, hier, à six mois d'emprisonnement pour homicide involontaire. Au départ, Pépin avait été

formellement accusé du meurtre de son père. On reconnaît à l'extrême droite, Me Denis Bouchard, procureur de l'accusé.

Sous une accusation réduite d'homicide involontaire

Claude Pépin condamné à 6 mois de prison

par Jean-Paul ARSENAULT

"Vous n'êtes pas un criminel comme le désigne ce terme et votre réhabilitation ne fait pas de doute! Claude Pépin... je vous condamne à six mois d'emprisonnement pour homicide involontaire".

Ainsi prenait fin, par la sentence imposée par le juge Marcel Crête, de la Cour du Banc de la Reine, toute l'enquête et les questionnaires qui durent depuis la mort de M. Louis-Philippe Pépin survenue le 30 avril dernier à Gentilly.

Ce dernier avait été abattu d'une décharge de fusil de calibre .12, par son fils Claude, qui subissait son procès aux Assises criminelles, hier. Dès l'enquête du coroner, qui eut lieu un mois après le drame, l'accusé choisissait d'être défendu par Me Denis Bouchard, de Trois-Rivières. Quelques jours plus tard, à l'enquête préliminaire, le témoin important Claude Pépin était formellement accusé du meurtre de son père.

Après un vibrant plaidoyer du procureur de la défense, Me Denis Bouchard, qui étala en cœur la triste et intenable atmosphère qui régnait au foyer Pépin, à cause de la conduite tyrannique du chef de famille, le tribunal

permet, fait très rare, que le prévenu recouvre sa liberté conditionnelle avec un cautionnement personnel de \$500.00.

L'honorable Marcel Crête parle à Pépin

On n'a pas eu besoin d'imposer le silence pendant l'allocation de l'honorable juge Marcel Crête à l'endroit de l'accusé. L'anxiété qui régnait dans la salle, se lisait sur le visage de Claude Pépin, qui faisait des efforts apparents pour contrôler sa nervosité. "Vous vous êtes reconnu coupable d'homicide involontaire, a dit le magistrat. C'est très grave surtout qu'il s'agit de votre père". Votre geste ne peut être abissus complètement, la loi m'impose d'infliger une peine, il n'est pas question d'amende dans une cause d'une telle gravité.

Puis, ce fut le moment tant attendu du prononcé de la sentence: "Claude Pépin, je vous condamne à six mois d'emprisonnement. De plus, vous devrez signer un engagement personnel de garder la paix pendant deux ans, avec un dépôt en

argent de \$1.000.00". C'est à ce moment qu'on a vu le jeune homme de vingt-sept ans laisser échapper un soupir de soulagement dans la boîte aux accusés.

Me Denis Bouchard explique les faits

"A cette accusation réduite d'homicide involontaire, mon client plaide coupable", a lancé Me Denis Bouchard au président du tribunal, avant de faire sa dernière représentation précédant la sentence. "Claude Pépin ne vit normalement et en toute quiétude que depuis quelques mois, a poursuivi le procureur de la défense. Depuis qu'il a été admis à caution, mon client est devenu le "vrai" chef de la famille Pépin." Il l'a d'ailleurs prouvé par les projets qu'il nourrit pour l'amélioration de la ferme familiale."

Me Bouchard a enchaîné en spécifiant que la conduite du (Voir: Claude Pépin page 28)

C'est un secret polichinelle

Ça ne doit pas être bien drôle de se savoir décédé! On doit certes en ressentir une drôle de sensation. La chose est arrivée au vendeur d'automobiles Paul Rouette, de Trois-Rivières Chrysler, ces jours derniers. Paul, étant connu comme "Barabas dans la Passion", il est facile de comprendre que la soi-disante nouvelle de son décès s'est répandue comme une traînée de poudre. Ses nombreux amis vérifieront donc aux différents salons mortuaires de notre ville, mais aucun n'avait de Paul Rouette d'exposé à leur salon respectif. Certains avaient même acheté des fleurs et des cartes de condoléances. On alla jusqu'à appeler chez le décédé en question, mais on comprit qu'on devait s'être trompé quand on constata que c'était le défunt lui-même qui répondait au téléphone. Et Paul de dire: "Je ne croyais jamais avoir tant d'amis". C'est bien vrai Paul, les amis sont toujours nombreux quand on est mort!

Le député fédéral J. A. Mongrain a remercié le président du club Rotary de Trois-Rivières, de ne pas avoir mentionné que son anniversaire du 28 décembre coïncidait avec la fête des "Saints Innocents". M. Robert Bonneau venait de faire la présentation du représentant du comté de Trois-Rivières, qui prenait la parole au déjeuner hebdomadaire du club. Bien allégrement, J. A. Mongrain accuse maintenant l'âge respectable de soixante ans.

On dit souvent d'un malheur, une fois qu'il est passé: "Ça été un mal pour un bien". C'est un peu ce qui s'est passé au "Roussillon". Après l'incendie qui a ravagé le "Blue Bird" et qui a aussi affecté le "Roussillon" qui se trouve au-dessus, on a dû renover cet excellent restaurant. C'est ainsi que depuis sa réouverture on peut admirer une très grande toile, presque une murale du peintre trifluvien, Stella Sole. C'est un très beau geste des propriétaires du Roussillon d'encourager en premier lieu les peintres de chez nous. Que ce geste puisse donner l'exemple.

La lampe-étude Collège fournit l'éclairage nécessaire pour tous travaux exigeant une attention soutenue

Dès cette semaine La ville complétera l'installation d'égouts pluviaux au coût de \$40,000

TROIS-RIVIERES (J.E.) — Des travaux d'égouts pluviaux évalués à plus de \$40.000 seront complétés cette semaine par la ville de Trois-Rivières a déclaré, hier, l'ingénieur en chef de la cité, M. Georges Héroux.

La ville a installé un égout pluvial sur les rues Des Groseillers, Fortin et Montplaisir, au coût de \$40.000. Pour compléter ces travaux, il ne reste plus

qu'à faire le raccordement à l'angle de la rue Fortin.

Les tuyaux enfouis ont des diamètres variant de 24 à 30 et 36 pouces. Ils s'échelonnent sur une distance de 1965 pieds.

On sait que cet égout pluvial a été installé pour corriger les refoulements d'égouts dans le secteur. Le tuyau actuel était trop petit, mais il sera encore utilisé puisqu'il servira d'égout sanitaire pour les maisons. Les

précautions seront prises pour le passage du tuyau d'aqueduc de huit pouces sous les quatre voies ferrées. En effet, le tuyau de huit pouces passera dans un tuyau de tôle ondulée de 24 pouces de diamètre pour le protéger.

Le Canadien Pacifique devra enlever les quatre voies ferrées pour permettre à l'entrepreneur d'enfouir les tuyaux. Il faudra ensuite remplacer le tout dans l'état actuel.

Afin de mieux desservir l'usine Sangamo Un tuyau d'aqueduc de 8 pouces passera sous quatre voies ferrées du Canadien Pacifique

TROIS-RIVIERES (J.E.) — La ville de Trois-Rivières a finalement reçu la permission des autorités du Canadien Pacifique de faire passer sous la voie ferrée le tuyau d'aqueduc qui se rend à l'usine Sangamo, par la rue Bellefeuille.

La pose de cette conduite d'aqueduc sur la rue Bellefeuille jusqu'aux limites de Trois-Rivières-Ouest est terminée, à l'exception d'environ 70 pieds, soit la distance sous les quatre

voies ferrées du Canadien Pacifique.

Les travaux se sont faits sur une distance de 2.940 pieds. On sait que le contrat a été accordé à De L'Orme Construction pour la somme de \$14.500.

Des précautions seront prises pour le passage du tuyau d'aqueduc de huit pouces sous les quatre voies ferrées. En effet, le tuyau de huit pouces passera dans un tuyau de tôle ondulée de 24 pouces de diamètre pour le protéger.

L'ingénieur en chef de la ville, M. Georges Héroux, a précisé hier, que les travaux ont été arrêtés pour l'hiver, car les autorités de l'usine Sangamo ont prévenu la ville que le raccordement ne sera réclamé qu'au printemps.

MOTEL BON SOIR
Joliette, Qué.
Bob Simoneau, prop.
Situé sur le chemin du club de Golf, route 42 Nord.
La plus moderne de la région.
Tel.: 753-4258-59

JEUNE FILLE ou FEMME
demandée comme Secrétaire à Trois-Rivières
EXIGENCES :
• 22 ans et plus
• Bon français
• Dactylo
• Bilingue
• Bonne apparence
Conditions de travail avantageuses
Faire parvenir votre curriculum vitae en enveloppe
Département 995 LE NOUVELLISTE C.P. 668 TROIS-RIVIERES

NOUVEAU MEDECIN
MEDECINE GENERALE

Dr Jacques Beaudry annonce l'ouverture de son bureau à 836, Des Ursulines Trois-Rivières, Que.
en association avec les Dr Raynald Gauthier et Gilles Theriault.
375-5521
Heures de bureau: Lundi et jeudi après midi Jeudi soir.

Les propriétaires préfèrent s'en tenir à des améliorations

Diminution du nombre de nouvelles maisons

Roland Bolduc président du club de golf

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Le sportif bien connu Roland Bolduc, de cette ville, a été porté à la présidence du club de golf Heriot, lors de l'assemblée annuelle de cet organisme, tenue récemment. Cette nomination réjouira sans aucun doute, tous les sportifs de Drummondville.

Avec la nomination à la présidence de Roland Bolduc, le bureau de direction du club de golf Heriot est le suivant: Roland Bolduc, président; Edgar Parent, vice-président; Guy Guérette, trésorier; André Langevin, secrétaire; et MM. Amicet, Renard, Omer Blanchard, Jules Dupuy, Guy Aré et Jacques Vanasse, directeurs.

Bob Arseneault agira comme capitaine et Jean Sawyer, comme publiciste. Le responsable du restaurant demeure le même: Jos. Capistran, de même que le "pro", Charles Desfosés.



(Photo J.P.C.)

Les Old Timers reçoivent une forte opposition

LES OLD TIMERS, de la ligue Nationale de hockey, ne s'attendaient pas à une aussi vive résistance de la part des joueurs de Drummondville, lors de la partie d'exhibition présentée lundi soir au centre civique au profit des oeuvres du club Rotary. Ils durent s'avouer vaincus au compte de 9 à 5. Quelque 1,200 amateurs assistaient à

cette rencontre hors concours. Sur la photo, les responsables de cette soirée, qui furent reçus au motel Le Dauphin après la rencontre. Ce sont, dans l'ordre, Irving Liverman, instructeur, Frank Selke, directeur, Glen Harmon, président des Old Timers, Nick Anglos, président du Rotary, Elmer Lach, secrétaire et Pete Marin, trésorier.

Nominations au ministère du Commerce

OTTAWA (P.C.) — MM. J.-J. André Sénécal, âgé de 49 ans, de Hull, et Robson G. Head, âgé de 51 ans, de Montréal, ont été nommés sous-ministres adjoints au ministère du Commerce.

M. Sénécal sera responsable de tous les services administratifs du ministère, pendant que neuf services industriels incomberont à M. Head.

M. Sénécal occupait depuis 1961 le poste de directeur de l'administration portuaire du ministère du Revenu. Il est originaire de Verdun.

Dans la ligue des Impressions DBF

Yvon Leclerc assure la victoire aux Typos

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Yvon Leclerc donne une précieuse victoire aux Typos.

L'opportuniste Yvon Leclerc, des Typos, de l'instructeur Jacques Lacroix, a enregistré un fillet de toute beauté alors qu'il ne restait que trente secondes à la rencontre pour permettre à son équipe de vaincre les redoutables Vulcans au pointage de 1-0.

Cette victoire leur a permis de rejoindre les Vulcans au sommet du circuit O'Keefe et la lutte pour l'obtention du trophée Drummond Business Forms se fera sans aucun doute entre ces deux équipes. Il ne reste que

trois rencontres d'ici la fin du calendrier et ces deux équipes en viendront aux prises lors de la dernière rencontre du circuit du président Aimé Boucher.

Les Impressions

Les Impressions, dirigés à l'offensive par Jacques Martin, ont triomphé des Carbonnos au compte de 3-1, pour prendre l'exclusivité de la troisième position. Maurice Marquis et Jos Turcotte ont enregistré les autres fillets des Impressions tandis que Gaétan Milot évitait le blanchissage de son équipe.

Invité surprise

Le gérant général des Expos, M. Fanning, sera à la tête d'une délégation de quatre personnes. Il sera entouré de son adjoint, M. Larry Chiasson; Jean-Pierre Roy, ancien joueur des Royaux de l'Internationale et maintenant préposé aux relations extérieures et finalement d'un joueur-vendeur qui portera les couleurs des Expos au cours de la saison '69. Son nom prestigieux sera dévoilé seulement lorsqu'une confirmation de sa présence sera donnée par la direction des Expos.

Une visite-éclair

Bien que la visite de cet-

te délégation des Expos doit durer plus de cinq heures, il faut dire que les personnalités seront déplacées en neuf occasions et lieux au cours de leur séjour à Drummondville.

Les détails de cette visite seront donnés plus tard mais on peut dire maintenant que les visiteurs donneront une conférence de nouvelles et assisteront au match de hockey de la ligue Junior "A" du Québec, entre les Eperviers de Sorrel et les Rangers de Drummondville. La loge d'honneur du Centre civique sera décorée aux couleurs des Expos, des Royaux et des Rangers pour la circonstance.

Cette visite sera l'occasion pour les amateurs de baseball de voir et de rencontrer des vedettes internationales du "grand sport". Sans doute, les amateurs en profiteront pour faire autographier des balles, des bâtons et

peut-être même des rondelles et des programmes.

Une grande saison...

Le président des Royaux, M. Jacques-B. Côté, a déclaré que cette manifestation s'incorporait dans les préliminaires d'une grande saison de baseball pour les amateurs du Québec. "Autant à Montréal qu'à Drummondville, sur des niveaux différents, l'année 1969 réservera aux amateurs des heures inoubliables dans le baseball professionnel et amateur" a-t-il déclaré.

Mgr Raymond Lavoie ne sera pas candidat à la mairie de Québec

QUEBEC (P.C.) — Le curé de la paroisse St-Roch de Québec,

Mgr Raymond Lavoie, ne sera pas candidat à la mairie de Québec lors des prochaines élections municipales.

C'est ce qu'il a annoncé lundi soir au cours d'une conférence de presse afin de dissiper toute équivoque à ce sujet, tel que l'avait demandé récemment l'archevêque de Québec, le cardinal Maurice Roy.

C'est à la fin d'octobre 1968 que les citoyens de St-Roch avaient demandé à leur curé de poser sa candidature contre le maire de la ville de Québec, M. Gilles Lamontagne, lors des élections municipales de l'automne prochain.

Le lendemain, Mgr Lavoie avait fait savoir qu'il ne prendrait de décision que plus tard. "J'irai à la mairie si je suis convaincu de vaincre ou encore si je suis convaincu qu'il n'y a aucun autre moyen d'obtenir de justice sociale", avait-il précisé.

Même s'il ne sera pas candidat à la mairie, le curé de St-Roch n'en laissera pas pour autant la politique municipale puisqu'il a annoncé qu'il mettra sur pied les Ateliers du bien commun qui chercheront des solutions aux problèmes municipaux.

Le prélat croit que ces ateliers du bien commun pourront commencer à fonctionner dans un mois environ mais que les cadres n'étant pas encore formés, il ne pouvait pas présenter les personnes qui feront partie de ces ateliers.

Enfin, Mgr Lavoie a dit souhaiter vivement que les hommes qui gouverneront la ville de Québec après les prochaines élections municipales incorporent au fonctionnement régulier de la municipalité le prototype de la démocratie de participation.

Un règlement de construction soumis aux contribuables

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Un total de 102 changements ont été apportés au rôle d'évaluation par les experts chargés de ce travail à Princeville. Quelques plaintes seulement ont été portées au cours du délai alloué et qui prenait fin le 12 décembre. Après examen de ces plaintes, les édiles ont approuvé les changements recommandés par les évaluateurs. Son Hon. le maire M. Roger Bilodeau et les édiles ont ensuite homologué le rôle d'évaluation, qui dépasse maintenant les huit millions.

Un amendement a été apporté au règlement de construction sur un article se rapportant à l'approbation des plans. Un autre amendement a aussi été proposé au règlement de zonage afin de permettre que des immeubles à logements multiples puissent être érigés dans de nouveaux secteurs. Ce dernier amendement doit toutefois recevoir l'approbation des électeurs et une assemblée publique sera tenue à cette fin. Cette assemblée publique est convoquée pour le mercredi, 15 janvier prochain, de 7 à 10 heures du soir.

Les édiles municipaux de Princeville ont approuvé un transfert de fonds au montant de \$900 en faveur de la Commission municipale des loyers. Cette somme est nécessaire au financement des activités de la C.M.L. pour la balance de l'année. Avec ce montant, les dépenses pour 1968 à la C.M.L. auront atteint \$10,000 a précisé Son Hon. le maire M. Roger Bilodeau.

Au cours de la dernière séance de 1968, des factures pour \$7,305 ont été approuvées pour paiement. La liste préparée par le secrétaire-trésorier, M. Georges Crête, comprenait principalement \$1,000 pour les évaluateurs, \$1,668 pour le service de la dette, \$2,680 pour les assurances.

En rapport avec ce dernier montant, le maire a fait remarquer qu'il s'agissait de polices datées du 1er mai dernier et que l'état de compte se rapportant aux primes sur ces polices avait été remis au secrétaire le 16 septembre dernier. En faisant cette mise au point, M. Bilodeau a souligné que plusieurs factures dues depuis quelque temps déjà étaient présentées pour paiement par la nouvelle administration, qu'il dirige depuis les élections du 5 novembre dernier.

Le souper Pères-enfants termine l'année Richelieu

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Une centaine de participants ont pris part à la manifestation "pères-filles-fils" qui a mis le point final aux activités de 1968 au Richelieu de Plessisville. Les jeunes invités ont particulièrement été impressionnés par la période des amendes au cours de laquelle les pères ont délié les cordons de leurs bourses en faveur de l'enfance dévalorisée. Ce souper du Richelieu a été servi à l'hôtel Manoir Plessis et c'était le dernier présidé par M. Jean-Denis Mauger, dont le mandat prend fin avec 1968. Son successeur est M. Raymond Rouiller.

M. Denis Belleville, un jeune invité, a fait preuve de talents en récitant avec brio des poèmes de Jean Narache, à la fin du souper "pères-filles-fils" du Richelieu de Plessisville. On a

profité de cette dernière réunion de 1968 pour remettre des cadeaux aux jeunes invités, leurs filles et fils des membres. Des disques ont aussi été tirés au sort pour le bénéfice de la jeunesse présente.

C'est le président sortant de charge, M. Jean-Denis Mauger, qui a souhaité la bienvenue à l'assistance. M. Mauger a profité de l'occasion pour souligner la collaboration de l'équipe qui l'avait secondé en 1968 et il a émis des vœux pour une année 1969 heureuse et prospère.

M. Claude Véraquin, président ex-officio et responsable de la publicité pour 1968 au Richelieu de Plessisville, fait remarquer que le nouveau président, M. Raymond Rouiller, et son équipe sont déjà au travail pour tracer le programme des activités de 1969.

Le nombre d'accidents continue d'augmenter

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les accidents de circulation ne cessent d'augmenter depuis le début de l'année à cause de l'état des routes, non seulement dans la région, mais même dans les limites de la cité.

Dimanche soir vers 21 heures, deux automobiles de cette ville entraient en collision sur la rue St-Pierre, et les véhicules subsistaient pour quelque \$1,500 de dommages. Il s'agit de ceux de Gérard Ruel et Robert Giroux.

Giroux circulait du sud au nord sur la rue St-Pierre, et lorsqu'il aperçut le véhicule de Ruel qui était stationné, il tenta de l'éviter, mais sans succès, et alla le collisionner pour lui causer des dommages évalués à \$800 et en subir lui-même pour environ \$700.

Rue Toupin

Le même sort est arrivé au véhicule de Michel Gauthier, du 480, Toupin, lundi vers 8 heures alors que ce dernier était stationné en face de sa demeure. Il a été heurté par celui de Dame Emilienne Cyr, de St-Guilhem, qui circulait du sud au nord sur cette artère, et qui tenta de l'éviter après avoir glissé en passant tout près, avec le résultat que le véhicule de celle-ci subit des dommages évalués à \$300 et en causa au sien pour \$200 sans toutefois causer de blessure.



(Photo J.P.C.)

Le dévouement est toujours récompensé

M. JEAN PEDNAULT, délégué du bureau provincial de la Société canadienne de la Croix-Rouge, remet à M. Grégoire Mercure, secrétaire-gérant de la Chambre de Commerce du comté, le caducé d'argent, emblème de la Société, pour

son dévouement inlassable apporté à la société du cancer. Le Dr André Allaire, qui dirigera la campagne de souscription de la société, du 17 au 28 février prochain, assiste à la remise de la décoration.

L'alcool est un des pires ennemis pour les différents policiers

PLESSISVILLE (G.A.B.) — "Les abus dans l'usage de l'alcool est l'une des principales causes des cas qui sont portés à l'attention de la police". C'est ce qu'a déclaré M. Edouard Lebrun, chef de la Sûreté municipale de Plessisville. M. Lebrun était le conférencier lors d'une séance d'information tenue par les Lacordaire de la ville de l'Érable. Dans une courte mais intéressante causerie, le chef Lebrun a fait une revue générale de la situation à Plessisville, principalement en ce qui concerne la jeunesse. Il a insisté sur l'importance d'éviter les abus.

M. Camille Couture, président des Lacordaire de Plessisville a profité de l'occasion pour annoncer qu'une campagne de prévention était en organisation. Des affiches fournies par l'Association nationale Lacordaire sont distribuées un peu partout. Par ces affiches, on met la population en garde contre les abus dans l'usage des boissons enivrantes. "Ce sont de précieux conseils qu'il faudrait s'efforcer de mettre en pratique surtout à cette période-ci de l'année", a précisé M. Couture.

Un forum était au programme de cette séance d'information chez les Lacordaire de Plessisville. Le président, M. Camille Couture, l'aumônier M. l'abbé

Charles DeBlois et l'animateur de secteur, M. Claude Bolduc, ainsi que le chef Lebrun et une soixantaine de participants ont fait connaissance avec du "Bec fin". Il s'agit d'une liqueur non alcoolisée qui peut être offerte en toute circonstance, qui a un goût exquis, qui ne "se vend pas cher", a précisé M. Camille Couture, qui en garde toujours un assortiment chez lui. M. Couture a ajouté que la plupart des établissements commerciaux avaient du "Bec fin" sur leurs tablettes.

Activités à venir

Deux activités importantes sont déjà en préparation chez les Lacordaire de Plessisville, fait remarquer le président, M. Camille Couture. Une partie de cartes est prévue pour le 8 février. Le 18 mai, ce sera le congrès régional qui réunira à Plessisville les associations des 25 paroisses situées dans la partie sud-ouest du diocèse de Québec.

La préparation de cette manifestation d'envergure retient déjà l'attention de M. Camille Couture et de la direction locale des Lacordaire. De nombreuses volontés seront bientôt appelées à prêter leur concours pour la réalisation du programme de ce congrès régional du 18 mai à Plessisville.

La cité de Grand'Mère pourra fournir les services municipaux au site de la colline

La population dit "oui" au référendum

par Robert GAUDREAU

GRAND-MÈRE — Un total de 409 propriétaires contre 234 ont voté hier en faveur du référendum pour le règlement d'emprunt de \$103,000 en vue de fournir les services municipaux au site de la colline, tel que demandé par le ministère de l'Éducation de la province, afin de construire la future école polyvalente.

En effet, c'est par une majorité de 175 électeurs que le référendum a été accepté hier soir après une journée de votation. Un nombre de 662 propriétaires, dont le nom figure sur le rôle d'évaluation se sont rendus aux urnes.

Pour ce qui est du vote en valeur, le résultat a été de \$1,821,300 en faveur du référendum et \$1,029,100 contre.

Scrutin

Six bureaux de votation étaient installés dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville. Le résultat du vote par poll est le suivant:

Poll	total	oui	non	rejeté	oui	non	rejeté
1	121	79	37	5	\$467,800	\$271,300	\$23,400

2	114	69	43	2	\$254,600	\$117,700	\$28,200
3	114	73	34	7	\$198,600	\$99,100	\$22,800
4	126	72	52	2	\$408,200	\$205,600	\$32,500
5	82	56	26	0	\$200,100	\$83,400	\$1,000
6	105	60	42	3	\$292,000	\$252,000	\$3,800

Votation

M. Gilles Bacon était le président de ce référendum et il avait pour secrétaire M. Jean Trussard. M. Bacon a d'ailleurs révélé qu'aucun incident de conséquence n'était venu troubler cette journée de votation. Les choses ne s'annonçaient pas très encourageantes hier matin alors que la tempête faisait rage. Seulement 132 personnes se sont présentées à l'hôtel de ville dans l'avant midi; on a pu cependant remarquer qu'une affluence de voteurs s'était particulièrement fait sentir, peu avant la fermeture des bureaux de votation.

Il semble bien que la réunion cédulée à Québec ce jeudi, alors que les représentants de la commission scolaire régionale de la Mauricie rencontreront le ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, mette un point final à cette situation qui s'éternise depuis déjà plusieurs mois: la construction d'une école polyvalente à Grand'Mère.



(Photo Le Nouvelliste)

ON APERÇOIT ICI un des premiers propriétaires qui sont venus voter à l'occasion du référendum pour le règlement d'emprunt de \$103,000.00 de la cité de Grand'Mère afin d'être en mesure de fournir les services à la future école polyvalente. On reconnaît MM. François Cossette qui dépose son bulletin de vote et René Gélinas, sous-officier-rapporteur.



(Photo Le Nouvelliste)

LES CONTRIBUABLES qui se rendaient aux urnes, hier, à l'occasion du référendum qui se tenait à Grand'Mère, ne manquaient pas de formuler certains commentaires sur le choix du terrain de la future école polyvalente. On aperçoit ici quelques contribuables, dans l'entrée de l'hôtel de ville, où se déroulait le vote.

La population a compris son rôle à l'endroit de la gent étudiante

GRAND-MÈRE (J.A.D.) — La population a compris son rôle auprès de la gent étudiante en se prononçant en faveur du référendum qui avait lieu hier à Grand'Mère. Ce sont les paroles du commissaire Gilles Desrosiers, délégué de la commission scolaire de Grand'Mère à la commission scolaire régionale de la Mauricie.

"La position des contribuables qui se sont rendus aux urnes va permettre le déblocage du projet de construction d'une école

polyvalente à Grand'Mère, a dit M. Desrosiers.

Il n'a pas voulu faire connaître de commentaires pour le moment au sujet d'un pamphlet qui a circulé à Grand'Mère peu de temps avant le référendum. Il est cependant possible que M. Desrosiers fasse connaître son opinion sur ce sujet d'ici quelque temps. Le circulaire était signé par un groupe de parents "soucieux de l'avenir de leurs enfants et de l'intérêt général de la cité de Grand'Mère".

M. Desrosiers a tout simplement répliqué qu'il continuera de dire la vérité tout comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

Le maire de Grand'Mère, Hornidas Prud'Homme, qui a demandé peu de jours avant le référendum à la population d'appuyer le conseil municipal, était très heureux de la conclusion de ce vote. Pour lui, c'est un signe que la population désire une école polyvalente et qu'elle fait confiance aux deux commissions scolaires, locale et

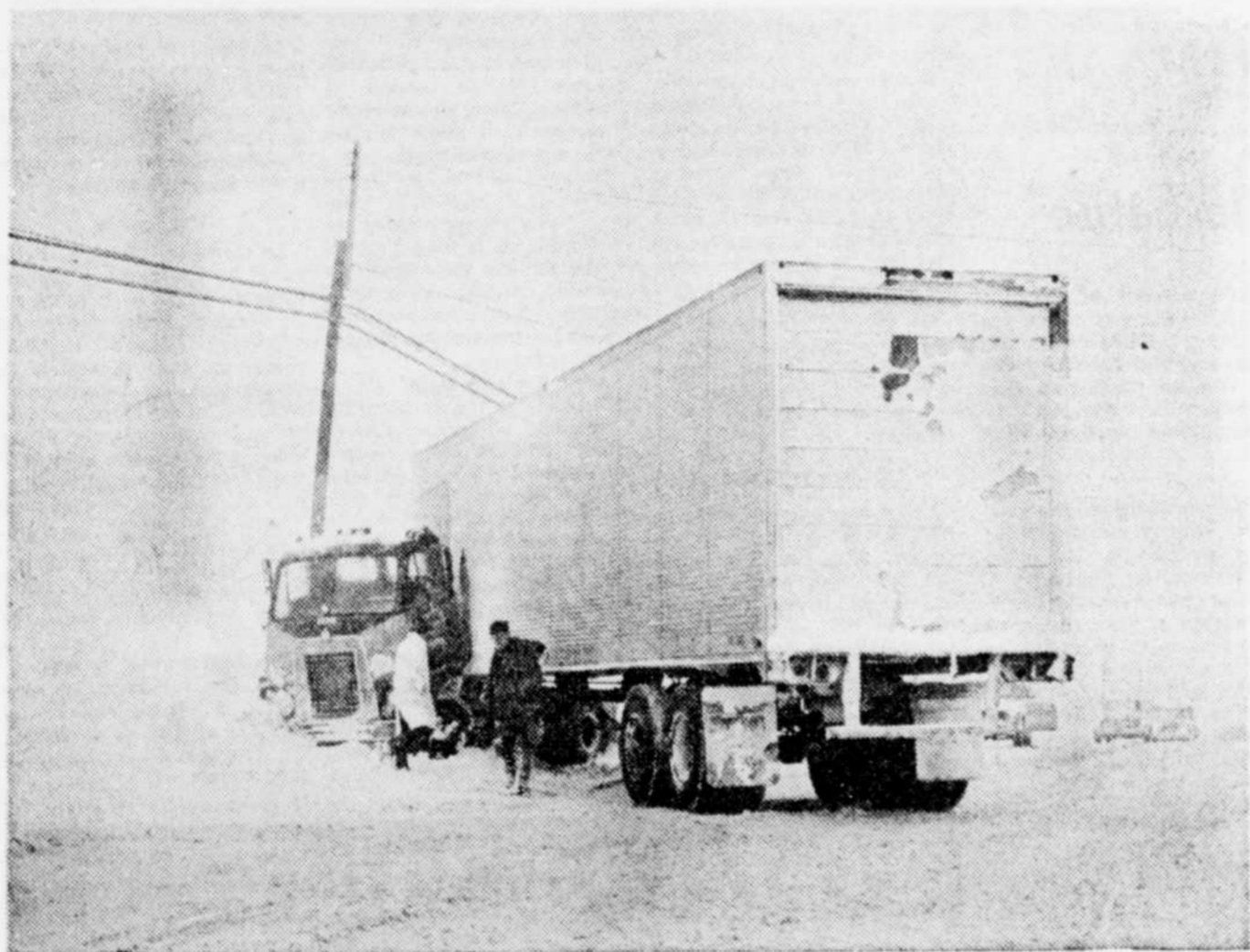
régionale, de même qu'à ses représentants à l'hôtel de ville.

"La construction de l'école polyvalente constituera pour nous un atout économique important d'environ \$2 millions par année", a-t-il ajouté. "La construction de cette école contribuera également à réduire le chômage dans la cité, durant les mois de sa construction."

En terminant, le maire Prud'Homme a déclaré qu'il souhaitait ardemment que les débuts de la construction s'effectuent le plus tôt possible.

Les visites aux malades hospitalisés sont suspendues

Les hôpitaux Lafleche et Ste-Thérèse ferment leurs portes



(Photo Le Nouvelliste)

LA TEMPÊTE DE neige d'hier a retardé considérablement la circulation au cours de toute la journée, et elle a en plus occasionné certains accidents, comme en fait foi cette photo, prise hier avant-midi, route de Grand'Mère. Ce camion s'est immobilisé dans un banc de neige en

bordure de la route après que son conducteur en eut perdu la maîtrise. La Police a dû détourner la circulation vers la route Trans-québécoise pendant qu'on dégageait le lourd véhicule.

La 16e chute de neige importante cet hiver

La région de Shawinigan et Grand'Mère est de nouveau enfouie sous la neige

SHAWINIGAN (D.B.) — Une autre tempête vient de s'abattre sur la région, occasionnant une série d'ennuis et de retards à la plupart des usagers de la route.

Bien que cette nouvelle chute de neige, la seizième depuis le début de la présente saison, n'ait pas fait de victimes dans la région immédiate de Shawinigan, on pouvait remarquer au cours de la journée d'hier les nombreux embouteillages qu'elle occasionnait.

Les divers corps de police de la région ont toutefois enregistré peu d'accrochages sur leur territoire et on n'a mentionné au cours de cette journée aucun incident majeur.

Comme l'a fait remarquer un membre du bureau de météorologiste de l'Hydro-Québec à Shawinigan, M. Jacques Buisson, la chute de neige d'hier vient s'ajouter à quelque 80 pouces déjà enregistrés depuis le début de l'hiver.

Si on tient compte des 16 chutes de neige, on en vient à une quantité moyenne de 4 à 5 pouces par chute de neige; il

y eut toutefois quelques tempêtes très importantes et d'autres qui furent de brève durée.

C'est au cours de la matinée d'hier qu'on a constaté le plus de retards, notamment dans la Côte de la Baie, à l'entrée de la ville, alors que de nombreux véhicules avaient dû s'immobiliser.

La route 19 entre Shawinigan et Grand'Mère a également connu certains retards, alors qu'un camion remorque a complètement obstrué la circulation à la suite d'une fausse manœuvre de son chauffeur.

La Sûreté du Québec à Shawinigan a mentionné que les routes de la région étaient toutes ouvertes, mais peu recommandables à la circulation en raison de la mauvaise visibilité et de l'épaisse couche de neige. Une des routes les plus difficiles en fin d'après-midi hier était la route 19 entre Yamachiche et Saint-Barnabé.

SHAWINIGAN (J.A.D.) — Le conseil d'administration de l'hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan désire aviser la population que pour une période indéterminée, les visites aux malades hospitalisés seront suspendues, ceci à cause des risques de contagion grippale aux patients hospitalisés.

La directrice des soins hospitaliers, sœur Denise Boisjoli a dit qu'il ne faudrait pas que la population prenne panique devant cette mesure prise par la direction de l'hôpital. On signale quelques cas de grippe dans l'hôpital, mais la direction désire fermer immédiatement les portes de l'institution afin de prévenir d'autres cas de grippe.

La grippe de Hong Kong

Sœur Boisjoli a ajouté que l'on craint présentement pour la fémelle grippe de Hong Kong, qui sévit présentement dans plusieurs régions des États-Unis et du Canada.

Elle a révélé qu'il était très difficile pour le moment d'obtenir les vaccins nécessaires à la prévention de cette grippe. L'hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan n'a pas encore reçu de ces vaccins, c'est pourquoi on prend les mesures nécessaires dans le but de prévenir actuellement. Le ministère de la Santé a averti la direction de l'hôpital Sainte-Thérèse d'immuniser le personnel, mais n'ayant pas le vaccin, il a été impossible de prendre cette précaution.

Ce vaccin semble très difficile à obtenir pour l'instant, à cause de la forte demande à travers le pays. Sœur Boisjoli a déclaré que l'hôpital Sainte-Thérèse s'attendait de recevoir ce vaccin d'ici quelques jours. "La fermeture de l'hôpital aux visiteurs est une bonne mesure de sécurité pour les patients, dont certains sont déjà affaiblis d'avance par les méfaits de la grippe", a conclu sœur Boisjoli.

A l'hôpital Lafleche

Par ailleurs, des mesures semblables ont été prises par la direction de l'hôpital Lafleche de Grand'Mère. Le directeur médical de l'hôpital, le docteur André Poisson, a souligné que quelques cas de grippe avaient été signalés mais qu'il s'agissait toutefois de la traditionnelle grippe qu'on a l'habitude de connaître au printemps.

La directrice générale de l'hôpital Lafleche, sœur Marie-Thérèse Buisson, a révélé que les portes de l'institution sont fermées au public depuis ce matin.

Sœur Buisson a mentionné que plusieurs membres du personnel étaient affectés présentement par la grippe et retenus à la maison et que par ailleurs on constatait très peu de cas de grippe parmi les malades. Elle a ajouté que personne, atteint de la grippe, ne pouvait travailler à l'hôpital.

Le vaccin

La directrice générale a affirmé que certains médecins avaient pu obtenir le fameux vaccin, mais sur le marché afin d'immuniser les gens contre la grippe de Hong Kong, mais que toutefois, ils n'en avaient pas eu suffisamment pour en donner à tout le monde.

La direction de l'hôpital a formulé une demande auprès des compagnies intéressées qui produisent ce vaccin, mais n'a pu encore obtenir sa commande.

Hôpital Général

Par ailleurs, à l'hôpital Général de Grand'Mère, les portes seront fermées à partir d'aujourd'hui. Quant à l'hôpital Joyce Memorial de Shawinigan, l'administrateur devait rencontrer le conseil des médecins afin de connaître leur opinion avant de poser un geste officiel.

Les dépenses de déblaiement sont élevées

La forte précipitation de neige entame considérablement le budget des villes

SHAWINIGAN (R.M.) — Le budget de déblaiement de neige et d'entretien des rues de Shawinigan est réparti sur quatre zones distinctes, un montant étant attribué à chaque zone suivant les besoins, les difficultés et l'étendue surtout, est passablement entamé.

Ainsi, une somme de \$22,750 a été adoptée pour l'entretien et le déblaiement des rues de la zone 1. Cette zone comprend la côte Saint-Marc, de même que le bas de la ville. La zone 2 qui est beaucoup plus vaste retient la plus grande partie du budget, soit la somme de \$66,760. Elle comprend la paroisse Saint-Marc même, la paroisse du Christ-Roi et la paroisse Sainte-Croix.

Par ailleurs, la zone 3 qui comprend Shawinigan-Nord occasionne des dépenses de moindre importance, soit près de \$11,750. Il s'agit de la zone dont l'entretien est le moins dispen-

dié à Shawinigan. Une somme de \$16,750 est, d'autre part, nécessaire à l'entretien des rues de la zone 4. Cette zone couvre Shawinigan-Est en entier. Le numéro des zones n'indique pas une priorité quelconque. Lorsqu'une tempête survient, chaque employé commence par le déblaiement des rues principales dans les différentes zones.

En plus de ces dépenses, un montant de \$22,900 est retenu pour la section des généralités et des imprévus. Par contre, la location de la machinerie n'est pas comprise dans ces montants. Si l'on songe que le budget total s'élève à près de \$210,000, il est possible de constater qu'il ne s'agit pas là d'un élément minime.

Le déblaiement des rues requiert les services de 49 hommes cette année. Ce nombre est tout à fait admissible si l'on songe aux nombreuses tempêtes qui ont surpris les citoyens de Shawinigan depuis le début de l'hiver. Le nombre d'employés au déblaiement et à l'entretien des rues peut généralement varier de 40 à 50 hommes, suivant les besoins.

A Shawinigan-Sud

SHAWINIGAN SUD (D.B.) — Comme c'est le cas pour la plupart des municipalités cette année, les prévisions budgétaires de la ville de Shawinigan-Sud concernant le déblaiement de la neige, ont été quelque peu dépassées en raison des abondantes chutes de neige enregistrées depuis le milieu de novembre.

Toutefois, la situation serait loin d'être alarmante selon M. Charles Mills, gérant de la ville. M. Mills a rappelé que le budget de la neige pour l'année 1968 était de \$25,000 et qu'il y aurait eu environ \$30,000 de dépenses à cet article depuis le début de l'année.

Comme l'a expliqué le gérant, la période de l'année qui coûte le plus en déblaiement de la neige se situe généralement dans les premiers mois, soit janvier et février; or, le budget de 1968 a dû absorber les dépenses de deux séries de tempêtes, soit celles de la fin de l'hiver dernier et celles du début du présent hiver survenues depuis le mois de novembre dernier.

Le dernier hiver s'était terminé avec une réserve d'environ \$12,000 permettant d'affronter les premières tempêtes, mais ces dernières ont été trop abondantes et trop nombreuses pour être absorbées par ce montant, et il en aurait coûté environ \$3,000 de plus que prévu.

En résumé, les dépenses réelles du déneigement à Shawinigan-Sud ont coûté environ 20 pour cent de plus que prévu, soit moins de un pour cent du budget total de la ville.

EDITORIAL

Le foyer Joseph-Denys s'anime

Depuis quelques jours déjà le foyer d'hébergement Joseph-Denys pour personnes âgées reçoit ses premiers pensionnaires. Tout est prêt. Cependant la direction du foyer veut procéder par étape, histoire de bien roder l'organisation matérielle de cette vaste entreprise et de même coup intégrer par petits groupes les nouveaux pensionnaires. D'ici quelques semaines, les cadres seront complétés puisque ce foyer ne peut recevoir qu'un maximum de 105 personnes.

A l'occasion de l'ouverture officielle du foyer Joseph-Denys, le député de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale, Me Yves Gabias, faisait connaître l'intention du gouvernement de construire un autre foyer du genre à Trois-Rivières. D'ailleurs, ce n'était pas la première fois que Me Gabias abordait ce sujet.

La meilleure preuve qu'un deuxième foyer d'hébergement s'impose chez nous et de toute urgence est bien le fait que le foyer Joseph-Denys a reçu pas moins de 480 demandes d'admission et qu'il ne pourra en satisfaire qu'un peu moins du quart, ce qui signifie que 375 vieillards seront temporairement laissés à eux-mêmes.

Commentant la construction éventuelle d'un deuxième foyer d'hébergement, nous souhaitons en éditorial, ces jours derniers, "que ce deuxième foyer soit construit pour et à l'intention des miséreux et des indigents". Ce sont, disions-nous, "ces derniers qui ont surtout et principalement besoin d'être aidés par l'Etat". Ce souhait laissait assez nettement supposer que le foyer Joseph-Denys n'était pas ouvert aux miséreux et aux indigents. Or aujourd'hui, à la lumière d'information supplémentaire, nous devons avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il n'existe aucune sorte de discrimination à ce foyer et que même les personnes dans le besoin qui ne reçoivent que leur pension peuvent y être admises. Ainsi par exemple un vieillard qui n'aurait pour revenu que sa pension de \$107 dollars ne devrait verser que \$83 à l'institution, conser-

vant pour ses besoins personnels \$24. Comme il en coûte \$5.50 par jour par personne, le reste du montant serait défrayé par le gouvernement provincial.

Il faudrait également préciser que la sélection des pensionnaires est faite par le Centre de Service Social à la suite d'une enquête sérieuse et non pas par les administrateurs de la Corporation du Foyer Joseph-Denys ou les dirigeants de cette institution.

Les personnes qui ont visité ce nouveau foyer d'hébergement ont eu comme impression première qu'elles se trouvaient dans un décor luxueux, "dans un hôtel de grand chic", devait déclarer l'un de ses visiteurs. Mais il n'en est rien si l'on s'arrête à examiner sérieusement les murs en blocs de ciment.

Nous devons féliciter chaleureusement l'architecte du Foyer le R.P. Marie-Albert Baril, franciscain qui a donné une chaleur un goût, un cachet si extraordinaire à cette maison de l'Age d'Or et cela, en se servant de petits riens qui agrémentent l'oeil et qui sûrement rendront plus chaleureusement humaine l'existence de nos "aînés".

Nous devons également féliciter les membres de la Corporation du Foyer qui, sous la direction de M. Edgar St-Yves, et avec l'aide de l'honorable Yves Gabias et des RR.PP. Franciscains ont su mener à bon port un projet aussi méritoire et nécessaire.

Souhaitons en terminant qu'il se trouvera chez nous d'autres âmes d'élite qui sauront, elles aussi, travailler avec autant d'ardeur et de désintéressement à l'édification d'un deuxième foyer d'hébergement qu'on pourrait un jour appeler le "foyer Yves-Gabias", en reconnaissance du magnifique travail accompli par le député de Trois-Rivières à l'intention des vieillards. Même en politique la reconnaissance a toujours ses droits.

Sylvio ST-AMANT

L'Angleterre et l'immigration

Ce n'est qu'au cours des dernières années que l'immigration est devenue un grave problème pour l'Angleterre. Jusque là c'était une sorte d'inconnu. L'Angleterre avait toujours bien accueilli l'immigration: celle-ci avait contribué à édifier sa puissance financière et industrielle. Mais c'était toujours une immigration sélective et qui représentait une acquisition pour la nation.

Ces immigrants qu'elle ne pouvait utiliser, la Grande-Bretagne avait toujours la possibilité de les diriger vers les colonies, les Dominions, les Etats-Unis et autres pays: ils y prolongeaient son influence.

Il était survenu un fait extraordinaire dans l'histoire de la Grande-Bretagne: "un citoyen de l'empire pouvait réclamer cette qualité s'il allait vivre en Angleterre. Un Canadien était à la fois sujet canadien et sujet britannique. Et ce cas là n'était pas unique. C'était celui des citoyens de l'Inde, des Asiatiques, de ceux des Antilles anglaises, de race noire, de maints autres groupements qui n'étaient point de race blanche.

Ceci cadrerait bien avec l'histoire de l'Angleterre. Depuis des siècles, elle se proclame la patrie de la liberté. Par tradition elle s'ouvrait hospitalière à tous ceux que la persécution, religieuse ou autre, forçait à quitter leur pays.

La situation se compliqua avec une crise aiguë de chômage aux Antilles. Ce fut l'immigration massive vers la Grande-Bretagne, particulièrement

la capitale Londres et la région métropolitaine. Ces immigrants entraient librement en raison de leur qualité de "citoyens britanniques"; mais tout compte fait, c'était une piètre acquisition pour la Grande-Bretagne. Et du côté des anciennes possessions asiatiques le péril n'était pas moindre. Là aussi la qualité de "citoyen" jouait à plein pour ces asiatiques et leur permettait de pénétrer facilement en Angleterre.

L'immigration antillaise qui était très pauvre s'installa dans les quartiers les moins favorisés et partout y devint la concurrente des classes les plus dépourvues de la population londonienne. Ce fut la lutte pour les petits emplois et le logement. Cela ne tarda pas aboutir à l'anarchie et la police de Londres intervint énergiquement. Les tribunaux sévèrent avec fermeté et du coup étouffèrent la vague de désordre.

Mais le feu couvait toujours sous la cendre. Devant une situation sans cesse menaçante, le gouvernement Wilson décida d'intervenir et de modifier les conditions d'admission au pays. Certains éléments aux Communes firent de l'opposition à la proposition du gouvernement Wilson, mais celle-ci l'emporta facilement.

Mais si ce problème de l'immigration asiatique et africaine a trouvé une solution en Angleterre même, il demeure toujours une épine dans les relations entre nations du Commonwealth.

Hector HEROUX

le son de cloche DE NOS LECTEURS

Appel à toutes les femmes du Québec

Aucune femme de la Province ne s'est réjouie de la dernière hausse du prix du lait; aliment primordial à la croissance normale de tout enfant, de tout adolescent, et très bénéfique aux personnes d'âge mûr.

Il y a sans contredit l'inflation qui régit en maître dans tout le pays. Que fait-on pour l'enrayer? Rien de valable. Au contraire l'inertie de nos gouvernants l'accroît, en laissant monter les salaires de ceux qui produisent ce que les consommateurs ne peuvent se passer pour vivre convenablement et demeurer en santé. En imposant taxes sur taxes, impôts sur impôts, hausse de tarifs postaux etc. etc. Est-ce que toutes ces formes de taxes pour faire brasser plus d'argent ne sont pas de nature à faire monter le coût de la vie. De grâce Messieurs faites preuve de bonne volonté et changez votre fusil d'épaule. Ne savez-vous pas que l'unique et efficace moyen de combattre l'inflation c'est l'économie. Non vous n'ignorez pas ce principe. La preuve c'est que vous nous chantez sur tous les tons: Canadiens! Serrez-vous la ceinture.

Ca va mal. Et vous nous imposez des mesures d'austérité, mais par contre qui ne vous affectent nullement. Avec des salaires de \$18.000 et \$27.000 et beaucoup plus au Fédéral la hausse constante du coût de la vie ne vous prive pas du plaisir d'aller vous balader dans les mers du Sud quand bon vous semble avec notre argent; car n'oubliez pas que c'est nos petits contribuables à revenu fixe, travailleurs d'usines, ou ailleurs à qui on enlève sans scrupule aucun, une bonne partie de l'argent qu'ils ont gagné péniblement qui nous payons vos exorbitants salaires avec lesquels vous faites une vie de Pacha; tandis que les souffrances causées par la pauvreté sont incommensurables de nos jours, et ça dans tout le pays.

M. Trudeau a dit il y a quelques jours que pour arrêter le règne de terreur que causent des bombes placées ici et là et

qui commence à devenir inquiétant, il faudrait que la confiance renaisse envers nos gouvernants. Là il a raison. J'ai beaucoup admiré Pierre Mendès-France, ancien Président de la République Française qui pour combattre l'alcool dans son pays buvait un verre de lait dans toutes leurs réunions mondaines afin d'influencer par l'exemple son peuple. Pourquoi Messieurs du Gouvernement surtout d'Ottawa qui pratiquez le paternalisme à l'extrême ne précherez-vous pas l'économie par l'exemple en baissant vos salaires de \$2.000.00 par an chacun, ce qui ferait économiser au pays une somme assez rondelette en plus de la valeur morale. Vous feriez preuve de compréhension envers ce public que vous étréifiez constamment par l'imposition de toutes sortes de taxes qui prive le pauvre du nécessaire et augmentent le chômage en grevant tous les budgets. C'est peu vous demander Messieurs je n'oublierai jamais qu'il y a quelques années vous avez monté d'un seul coup le salaire des députés de \$8.000 par an et \$10.000 pour les ministres. N'avez-vous pas contribué largement à instaurer l'inflation au pays par toutes ces exagérations et par le fait même perdre la confiance du public?

Enfin revenons à la hausse du lait, 6.000 femmes de Montréal boycottent cette mesure n'achètent pas de lait nature, le remplacent par du lait en poudre aussi substantiel dit-on et beaucoup moins dispendieux. L'union fait la force, pourquoi ne pas faire toutes la même chose, nous femmes du Québec.

Si nos gouvernants sont impuissants à arrêter la hausse constante du coût des produits essentiels au foyer, prenons tous les moyens à notre disposition, combats avec confiance en pensant à cet adage. Ce que femme veut Dieu le veut.

Mme Albertine Boisvert Shawinigan

C'est trop

Réponse à Mme Charles A. Giroux:

Chère madame, Lisant votre lettre sur ce jour-

nal, la semaine dernière, je n'y ai trouvé qu'une exagération: celle de parler de l'esprit de ces messieurs.

Jean Carignan

A l'heure de la bêtise

La récente démonstration de quelques milliers d'enfants devant le Parlement de Québec a attiré l'attention du public sur l'attitude de certains professeurs qui empoisonnent quotidiennement l'esprit de nos enfants en les incitant à la haine, à la trahison, à la violence et au vandalisme. En vérité, le grand public n'a aucune idée de la pénétration profonde du séparatisme et du marxisme, deux fausses doctrines de trahir son pays, au sein de notre corps enseignant et de la gent étudiante. S'il était possible de résumer ici tous les faits et de mentionner tous les noms, les citoyens honnêtes et loyaux, les pères de famille soucieux de leurs responsabilités envers leurs enfants et les citoyens conscients de leur dignité d'être humain seraient effarés, renversés, révoltés.

Dans un récent numéro du journal "L'Enseignement", organe de la CEQ, on affirme que des 63.000 membres de la Corporation des Enseignants du Québec, 2.000 seulement sont membres du parti Québécois. Inquiet, le rédacteur pose avec effronterie cette étrange question: "Ou sont donc les 61.000 autres?". A noter que ce même numéro consacre deux pages entières à chanter les louanges de M. René Lévesque et à célébrer son entreprise de trahison nationale.

Les séparatistes sont maintenant bien installés dans toutes les écoles secondaires, toutes les écoles normales, tous les CEGEP et toutes les universités du Québec. Certains y occupent même des postes-clés. Les marxistes (le mot communiste n'est plus à la mode) suivent dans le sillage des séparatistes. Ceux-ci sèment la haine, tandis que les premiers récoltent dans la violence. (A noter que tout marxiste est obligatoirement séparatiste.) Dans chaque école secondaire, dans chaque école normale, dans chaque CEGEP dans chaque faculté universitaire, il y a un petit soviet de séparatistes presque toujours manipulé par marxistes. Les cours de philosophie, d'histoire, de français, de géographie et de latin sont souvent prétexte à des

dissertations sur le séparatisme, le castisme et le maolisme. Les héros préférés de ces messieurs sont Mao Tsé-Toung, Castro, Guevara, Carmichael, René Lévesque et Fernand Lévesque... Quantum mutatum ab illo!

Quelques exemples entre mille des activités néfastes de certains professeurs. Au collège Marie-Anne, un professeur d'histoire contemporaine au Ve secondaire ne s'intéresse guère qu'à trois sujets et les étudiants devront en choisir un comme travail de l'année. Ces sujets? 1: La révolution bolchévique de 1917; 2: La révolution cubaine; 3: L'option Québec de René Lévesque. Pendant ces cours, ce professeur fait l'éloge de René Lévesque, dénonce Pierre Elliott-Trudeau, les Américains et autres "gros méchants". Des jeunes filles de 16 ans sont tenues de lire et d'analyser "Le manifeste du parti communiste" de Karl Marx! La directrice affirme que cet ouvrage est imposé par la C.E.C.M.! A noter qu'il s'agit d'une institution dirigée (?) par des religieuses!

Dans ce drame qui se joue à toute vitesse sous nos yeux, certaines choses sont évidentes. Entre autres, la lâcheté générale et la démission quotidienne de tous ceux qui pourraient mettre fin au désordre actuel. En réalité, nous avons assisté depuis quatre mois à un concours de lâcheté. Lâcheté du ministre de l'Éducation, lâcheté des hauts-fonctionnaires, lâcheté de certains dirigeants de plusieurs CEGEP devant les agissements d'une poignée de voyous, lâcheté des étudiants eux-mêmes incapables de se décider à mettre à la raison une infime minorité d'agitateurs. Chacun craint de passer pour réactionnaire, ce qui, paraît-il, est un crime encore plus grand que celui d'être révolutionnaire. Surtout, n'allez pas discuter avec certaines gens. Vous vous ferez traiter de "fasciste", de "béret blanc" ou même de "sale cochon de capitaliste".

Paul Bouchart d'Orval, Montréal



"Quel drôle de monde"

Une campagne de développement industriel au Nouveau-Brunswick

par Dal WARRINGTON

FREDERICTON (PC) — Politiciens et hommes d'affaires suivent de près la campagne de développement industriel du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit de créer tout un groupe d'industries connexes - un "complexe industriel" - dans un centre important de croissance, plutôt que d'essayer d'établir des entreprises uniques dans diverses localités à travers la province.

Mais il y a des risques évidents à placer dans le même panier tous ses oeufs de développement. Si le programme échoue, l'échec sera plus douloureux que la fermeture d'une seule usine. Le risque politique demeure aussi que les citoyens d'autres municipalités accusent le gouvernement de favoriser un centre au détriment des autres.

D'autre part, un plan de développement à industrie multiple de 20 à 30 usines, employant de 10.000 à 20.000 ouvriers, hausserait l'emploi dans l'industrie manufacturière de la province de 50 à 100 pour cent. Ce serait une réalisation de première importance, dit le premier ministre Louis Robichaud.

On se rend compte des risques de ce programme à la lumière de ce qui est arrivé à une tentative similaire au cap Dorchester, à 20 milles au sud de Moncton.

"Pierre angulaire"

Une usine d'engrais, érigée en 1964 pour devenir la "pierre angulaire" d'un complexe chimique dans le Westmorland, a été fermée en octobre. Quelques mois plus tard, la Société de développement du Nouveau-Brunswick NBDC, agence provinciale, défalquait une somme de \$6.700.000 en pertes et dépréciation de capital, surtout attribuée au projet de Westmorland.

Le concept de développement industriel du tout-ou rien a pris son essor il y a environ un an et demi par la nomination de James Addison à la présidence de la NBDC.

Un programme d'industrie multiple dans le sud de l'Italie l'a encouragé à tenter la pareille au Nouveau-Brunswick. Il prévoit un investissement de quelque \$250 millions au début, en grande partie fourni par les firmes intéressées.

Le problème est de déterminer quelle sorte d'industrie qui conviendra. Des conseillers économiques semblent avoir arrêté leur choix sur une large gamme d'industries métallurgiques, et St-Jean, principal centre industriel et urbain de la province, serait l'emplacement idéal.

La NBDC a engagé deux conseillers européens pour mettre le plan à exécution: W-F. Luttrell, président d'Economic Consultants Ltd., de Londres, et Emanuele Tosco, sous-directeur d'Italconsult, de Rome. M. Tosco est directeur du projet.

Du point de vue de l'industriel, selon M. Luttrell, le "complexe" offre l'usage conjoint des ressources, de la main-d'oeuvre et des services municipaux; la demande conjointe des produits ou services de firmes avoisinantes, et les transactions directes entre les firmes.

Boule de neige Du point de vue du Nouveau-Brunswick, un groupe d'entreprises connexes qui réussissent en attirant d'autres. Cet effet de boule de neige, croit-on, facilitera l'expansion de l'industrie dans d'autres parties de la région.

On a choisi des firmes métallurgiques parce que dans la plupart des cas, elles requièrent plusieurs industries intermédiaires et une main-d'oeuvre importante, et elles se développent vite. M. Luttrell prévoit que les usines seraient établies surtout par des firmes canadiennes et

européennes et produiraient d'abord pour le marché nord-américain, ensuite pour l'exportation ailleurs.

Il prédit que les plans du complexe seront achevés par l'automne 1969, et que l'établissement sera rentable en cinq ans, employant alors 8.000 personnes.

Des études comparatives de coûts tenteront de convaincre les industriels des avantages offerts par le Nouveau-Brunswick.

Selon M. Luttrell, la pire difficulté semble être la main-d'oeuvre qui quitte la province à un rythme effarant.

Le ministre Robert Higgins, de la Croissance économique, a révélé qu'aucun industriel ne s'était encore engagé et qu'aucun ne le fera probablement avant qu'on ait choisi l'emplacement du complexe.

Le plan final devra être approuvé par les directeurs de la NBDC et par le Cabinet provincial, pour ensuite être soumis au Conseil de développement de l'Atlantique avec une demande d'aide financière fédérale.

L'opposition

Le premier ministre Robichaud et ses ministres doivent l'idée au peuple de la province. Le leader conservateur en Chambre, Richard Hatfield, pointe un doigt accusateur à l'expérience de Westmorland, en affirmant que le complexe de produits chimiques, qui devait créer 4.000 emplois et attirer jusqu'à \$90 millions en investissement, est aujourd'hui un "fiasco de \$13.000.000" qui n'emploie que trois hommes.

La NBDC a repris l'usine d'engrais en décembre 1967 à cause d'un présumé retard de la société Fundy Chemical à rembourser le prêt hypothécaire. L'usine fut cédée pour \$4.300.000 à Westmorland Fertilizers Ltd., filiale de la NBDC, qui entreprit de poursuivre la production.

POINT DE VUE

L'envers de l'oecuménisme

En attendant les réformes civiques qui s'imposent — depuis les débuts — en Irlande du Nord, le gouvernement de ce petit pays tourmenté par les luttes religieuses devra entendre les "marches" s'il veut reprendre en mai une situation qui n'a cessé de s'aggraver au cours des derniers mois. C'est d'ailleurs l'une des principales mesures auxquelles a fait allusion le premier ministre de l'Ulster, M. Terence O'Neill, à la suite des bagarres qui ont couronné (si l'on peut dire) la marche des manifestants catholiques de Belfast à Londonderry. Si cette interdiction ne produit pas l'effet désiré, il se peut que le gouvernement britannique soit forcé d'intervenir, afin de rétablir l'ordre dans cette "province" autonome du Royaume-Uni.

Depuis l'accord que le gouvernement de Lloyd George conclut en 1921 avec les leaders de la révolution irlandaise, les dirigeants actuels de l'Irlande du Nord aiment utiliser ce terme, car il signifie pour eux que l'Irlande du Nord reste une province de la grande-Bretagne, très attachée à elle, tout en jouissant

également d'un statut à part. On sait que le traité de 1921 divisa l'Irle en deux parties: l'Etat libre d'Irlande, doté tout d'abord du statut semi-indépendant d'un dominion de l'Empire britannique, et la province d'Ulster, qui, bien que nommée d'un Parlement et d'un gouvernement autonome, continuait d'appartenir au Royaume-Uni.

Il y a cinquante-cinq ans, les Ulstériens, c'est-à-dire les membres de la majorité extrémiste protestante de plusieurs comtés d'Irlande s'étaient soulevés contre la perspective d'un gouvernement irlandais dominé par les catholiques. Afin d'éviter la guerre civile, le Parlement britannique avait fait l'union sacrée et leur avait accordé en principe toutes leurs revendications, deux jours à peine avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Dans ce fiel politico-religieux, les Ulstériens ont édifié un gouvernement et des institutions pour leur usage quasi exclusif. La religion demeure la raison de leur autonomisme et sa défense le leitmotiv de toute leur politique. En 1968-69, les mem-

bres de la minorité catholique réclament, par des "marches" non pas ce que les Ulstériens avaient obtenu en brandissant la menace de la guerre civile, mais un statut civique d'égalité qui n'a jamais existé en Irlande du Nord.

Ce statut d'égalité, la minorité catholique — très considérable, puisque dans une population d'un million et demi, elle compte plus de 500.000 âmes — l'exprime dans ce slogan: "Une voix par citoyen". En face, les nombreuses et influentes loges d'organistes répondent: "Not an inch" — "Nous ne céderons pas d'un pouce".

Ce tableau, évidemment trop sommaire, du conflit qui s'envenime en Irlande du Nord, contient des couleurs familières aux yeux des Canadiens. Autour de nous, récemment, nous avons cru en voir des reproductions atténuées. Il montre aussi, malheureusement, qu'en certains points du monde la marche vers l'oecuménisme sera longue.

Cyrille FELTEAU La Presse

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Coeur du Québec				
OU IL N'Y A PAS livraison par camélot	18.00	10.00	6.00	2.50
Ailleurs au Canada et aux Etats-Unis	30.00	18.00	9.00	4.00
Autres Pays:	35.00	20.00	12.00	5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO: FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée. Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en troisième et quatrième classe de deuxième classe de la présente publication.

The Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes informations qui ont été reçues de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.



(Téléphoto PA)

SIRHAN BISHARA SIRHAN, le jeune Jordanien inculpé de l'assassinat du sénateur Robert Kennedy, le 5 juin 1968, à Los Angeles, a été traduit devant les tribunaux alors que s'ouvrait, hier, son procès. En complet gris et cravate bleue, Sirhan, âgé de 24 ans, n'a donné aucun signe d'agitation au cours des quelques minutes qu'a duré

l'audience publique. Dès son entrée dans la salle du tribunal, située cinq étages au-dessous de la cellule qu'il occupe au 13e étage du Palais de Justice de Los Angeles, l'accusé a fait un signe d'amitié à ses trois avocats avant de prendre place à l'extrémité de la longue table réservée à la défense.

Le "Président" aura relevé plusieurs défis

Il y a dix ans le général de Gaulle entré à l'Élysée

PARIS (AFP) — Il y a dix ans - le 8 janvier 1959 - le général de Gaulle, premier président de la Ve République, s'installait à l'Élysée. Cet anniversaire marque aujourd'hui la stabilité des institutions françaises. Un chef de l'État - doté de pouvoirs étendus aux termes de la nouvelle constitution adoptée par le pays en septembre 1958 - qui, pendant ces dix an-

nées, aura désigné seulement trois chefs de gouvernement et maintenu pendant plus de neuf ans le même ministre des Affaires étrangères; voilà sans doute ce qui marque aux yeux des Français la différence avec les deux précédentes républiques où les crises ministérielles s'étaient succédées presque sans interruption.

C'était l'ambition du général de Gaulle. "Du reste, quoi qu'il arrive, j'aurai rempli mon destin, j'aurai fait mon service, et si j'ai été assez heureux pour rendre à la France ce service là, d'avoir fait avec elle, mis en doute avec elle et fait accepter par elle un régime nouveau, un régime d'action, un régime de réalisation, un régime de cohésion, alors j'aurai rempli ma vie", avait-il déclaré après son élection au suffrage universel, innovation en France qu'il avait soumise au référendum populaire pour renforcer ces nouvelles institutions "qui répondent à ce qu'exigent l'époque et le monde moderne".

Réalisations

1 — Décolonisant l'Afrique noire, il instaura sur la base de l'ancien empire colonial français 13 nations indépendantes qui restèrent étroitement unies à ce qui avait été jadis leur métropole.

2 — Restaurant l'indépendance de la France pour lui rendre "son visage de pays aux mains libres" à l'égard du monde extérieur, ce qui impliqua notamment son retrait de l'OTAN, il acheva la réconciliation franco-allemande par la signature d'un traité de coopération entre les deux pays, établit des relations diplomatiques avec la Chine communiste, s'opposa à l'entrée sans conditions de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, poursuivit une politique de détente, d'entente et de coopération avec l'Est, jeta les premiers jalons d'une réfor-

L'Algérie

Rarement pourtant décennie de l'histoire de France aura-t-elle été aussi riche en événements, en dehors de sa rénovation institutionnelle. Revenu au pouvoir à l'occasion des événements d'Algérie, la première tâche du général de Gaulle avait été d'y mettre fin. Le 8 avril 1962, il fit approuver par référendum le cessez-le-feu et le principe d'autodétermination pour le peuple algérien d'où sortit son indépendance. Dès lors, le président de la Ve République avait les mains libres pour entreprendre la réalisation de la politique qu'il avait conçue.

me du système monétaire mondial afin qu'il ne soit plus fondé sur la situation privilégiée du dollar, prit enfin des positions en flèche à l'égard du Canada français, du Biafra et du Moyen-Orient.

Sur le plan militaire, l'éclatement de la première bombe atomique française, en 1960, préleva à l'instauration d'une force nucléaire de dissuasion et à la première explosion l'année dernière, de la première bombe française à hydrogène.

Nombreux drames

Bien des drames ont, tout au long de ces dix ans, frappé directement le général de Gaulle sans ébranler ses convictions. Menacé dans sa vie par l'organisation terroriste de l'OAS, ce fut miracle qu'il échappât — entre autres attentats — à celui du Petit Clamart, aux portes de Paris où, le 2 août 1962, sa voiture fut criblée de balles. En 1961, il dut faire face au putsch des généraux en Algérie, en 1968 à la crise universitaire et sociale de mai, qui lui donna, de son propre aveu, "la tentation

de se retirer" mais qu'il surmonta par l'éclatante victoire aux élections législatives de juin, et la crise financière de novembre, qu'il arrêta en maintenant la parité du franc dont le monde entier annonçait la dévaluation.

Révolution sociale

Aujourd'hui, à 78 ans, le général de Gaulle entend avec l'idée de "participation" de tracer à la France et au monde une autre perspective d'évolution qui ne soit ni le capitalisme ni le communisme. Participation directe des salariés au capital et aux responsabilités des entreprises, l'objectif est une véritable révolution de la condition du travailleur dans la société moderne. Parallèlement, la refonte de l'université et de l'éducation nationale doit assurer l'avenir. Le mandat du président de la République ne se termine qu'en décembre 1972. Voudra-t-il le conserver jusqu'à cette date? Les Français qui se le demandent n'ont d'autre élément qu'une phrase sibylline du général de Gaulle: "Je choisirai ma sortie..."

A la première audience du procès de Sirhan Sirhan

Le juge Herbert Walker déjoue une manoeuvre de la défense

LOS ANGELES (AFP) — La première audience du procès de Sirhan Bishara Sirhan, le jeune Jordanien inculpé de l'assassinat du sénateur Robert Kennedy, le 5 juin 1968, à Los Angeles, a été marquée par une manoeuvre de la défense, rapidement déjouée par le juge Herbert V. Walker, en vue d'obtenir le renvoi des délibérations à une date ultérieure.

Ayant obtenu de soumettre une série de motions à huis clos au président du tribunal de Los Angeles, les trois avocats défenseurs ont été reçus par le juge Walker dans son bureau pendant plus d'une heure et demie.

On apprenait, à la reprise de l'audience publique, qu'ils s'étaient efforcés de convaincre le magistrat de retarder d'une trentaine de jours l'ouverture du procès afin de leur donner le temps de préparer par écrit une motion visant à aboutir à un non-lieu dans l'affaire Sirhan.

Leur requête a été rejetée par le juge, qui a également refusé la constitution d'un double jury, l'un chargé d'établir si l'accusé est coupable ou non et l'autre de décider éventuellement de la nature de la peine à lui appliquer.

L'audience a ensuite été renvoyée à mercredi, à 14 heures.

En complet gris et cravate bleue, Sirhan, 24 ans, n'a donné aucun signe d'agitation au cours des quelques minutes qu'a duré l'audience publique. Dès son entrée dans la salle du tribunal, située cinq étages au-dessous de la cellule qu'il occupe au 13e étage du Palais de Justice de Los Angeles, l'accusé a fait un signe d'amitié à ses trois avocats avant de prendre place à l'extrémité de la longue table réservée à la défense.

Celle-ci est composée de Mes Russell Parson, Grant Cooper et Emilie Zola Berman, trois avocats chevronnés dont on ignore encore la tactique pour sauver leur client de la chambre à gaz.

Quant au juge Walker, il est célèbre aux Etats-Unis depuis qu'il condamna Caryl Chessman, en 1948, à la peine capitale. L'affaire Sirhan pourrait être la dernière de sa longue carrière: M. Walker, qui a 69 ans, doit prendre sa retraite en juillet de cette année.

Trudeau élu membre honoris causa du London School

LONDRES (AFP) — Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, a été membre honoris causa du corps professoral de la London School of Economics, où il avait fait une partie de ses études.

M. Trudeau se trouve actuellement à Londres pour la 17ème conférence des premiers ministres du Commonwealth.

A Bradford en Pennsylvanie

11 morts et 17 blessés dans l'écrasement d'un avion

WASHINGTON (AFP) — Le bilan de l'accident survenu lundi soir à l'atterrissage à Bradford en Pennsylvanie à un avion de la compagnie Allegheny Airlines est de 11 morts et 17 blessés dont un grave. Le nombre relativement peu élevé des victimes est dû au fait que l'avion n'a pas pris feu quand il s'est écrasé sur un terrain de golf à un mille de l'aéroport de Bradford.

L'avion, un Convair 580, se rendait de Washington à Détroit avec escales à Harrisburgh et Bradford. Il avait une heure de retard sur l'horaire quand il amorça les premières manoeuvres d'atterrissage. La visibilité était alors médiocre et la neige tombait.

Une enquête a été décidée sur les circonstances de cet accident d'autant plus que la veille de Noël, un autre Convair des Allegheny Airlines s'écrasait lui aussi à l'atterrissage à Bradford dans des conditions atmosphériques similaires. L'accident précédent avait fait 27 morts et 20 survivants.



(Téléphoto PA)

LE PREMIER MINISTRE du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau s'est entretenu quelques instants avec son homologue de Singapour, M. Lee Kuan Yew. A voir le sourire sur les lèvres des deux hommes d'Etat on est porté à

conclure que l'entretien est avant tout amical. On sait que les deux premiers ministres assistent à la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui se tient présentement au Marlborough House à Londres.

Par les autorités américaines

Dix Vietcong sont libérés

BIEN HOA (AFP) — Dix jeunes vietcong ont été libérés hier matin au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée au camp de prisonniers de guerre de Bien Hoa, au nord-est de Saïgon.

En présence d'une cinquantaine de journalistes, les prisonniers ont salué les représentants des autorités militaires de la troisième région tactique, du ministre de la Défense et du Comité international de la Croix-Rouge.

Vêtus pour la cérémonie de la chemise et du pantalon de toile khaki des prisonniers de guerre, les dix libérés ont reçu des mains des autorités un sac de voyage, 500 piastres et leur billet de retour.

L'un d'eux a lu un discours de remerciement pour le geste "humanitaire" du gouvernement de Saïgon et a promis en son nom et en celui de ses camarades, de mener désormais une vie tranquille et paisible.

Après avoir quitté la grande cour du camp où la cérémonie s'était déroulée les dix nouveaux libérés

sont allés revêtir des tenues "civiles" offertes par le gouvernement — chemise et pantalon — puis ont emmenés hors du camp pris place à bord d'un camion militaire qui les a duré 25 minutes.

La cérémonie avait à peine duré 25 minutes.



(Téléphoto PA)

DIX JEUNES VIETCONG ont été libérés hier matin au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée au camp de prisonniers de guerre de Bien Hoa au nord-est de Saïgon. Les prisonniers ont salué les représentants des autorités militaires

de la troisième région tactique, du ministre de la Défense et du Comité international de la Croix-Rouge. Les prisonniers ont reçu des autorités un sac de voyage, \$500 et leur billet de retour.



(Téléphoto PA)

DES CHERCHEURS S'EMPRESSENT d'enlever les débris de l'avion de la compagnie Allegheny Airlines qui est tombé à Bradford en Pennsylvanie. Le bilan de l'accident aérien s'élève à 11 morts et 17 blessés dont un grave. L'avion un Convair 580, se rendait de Washington à

Détroit avec escale à Harrisburgh et Bradford. Une enquête a été décidée sur les circonstances de cet accident d'autant plus que la veille de Noël un autre Convair s'écrasait lui aussi à l'atterrissage à Bradford.

Une assemblée d'informations organisée par l'Association des citoyens

Les contribuables renseignés sur les politiques administratives du conseil municipal de Tracy

La circulation au ralenti

SOREL (L.B.) — La route 22, entre Saint-David d'Yamaska et la route 3, a été ouverte à la circulation dimanche soir. Cependant, le trafic dans ce secteur ne se fait que sur une seule voie. Les automobilistes sont donc priés de redoubler de prudence en empruntant cette route, qui permet de rejoindre l'auto-route 20 ou de se rendre à Drummondville.

Six blessés

Une auto-neige fonce dans la foule

SOREL (L.B.) — Six personnes ont été blessées dans un accident survenu sur la piste de course d'auto-neige, située sur le chemin St-Ours, à Saint-Pierre de Soresl. Les blessés ont été transportés par ambulance à l'hôpital Hôtel-Dieu de Soresl. L'un des blessés, un garçonnet, souffre d'une fracture à une jambe.

Au restaurant Ma Cabane

Deux bandits armés volent seulement \$30

SOREL (L.B.) — Deux bandits, le visage recouvert de bas de nylon et armés de carabine, ont fait irruption, une dizaine de minutes avant minuit samedi soir, dans le restaurant Ma Cabane, propriété de M. Jean Courchesne, situé en bordure de la route trois, à St-François-du-Lac. Mlle Micheline Giguère, de Pierreville, une employée du restaurant, était seule dans l'établissement au moment du vol, et elle n'a pas été molestée par les deux gunmen.

Grâce à un service de télécriteurs

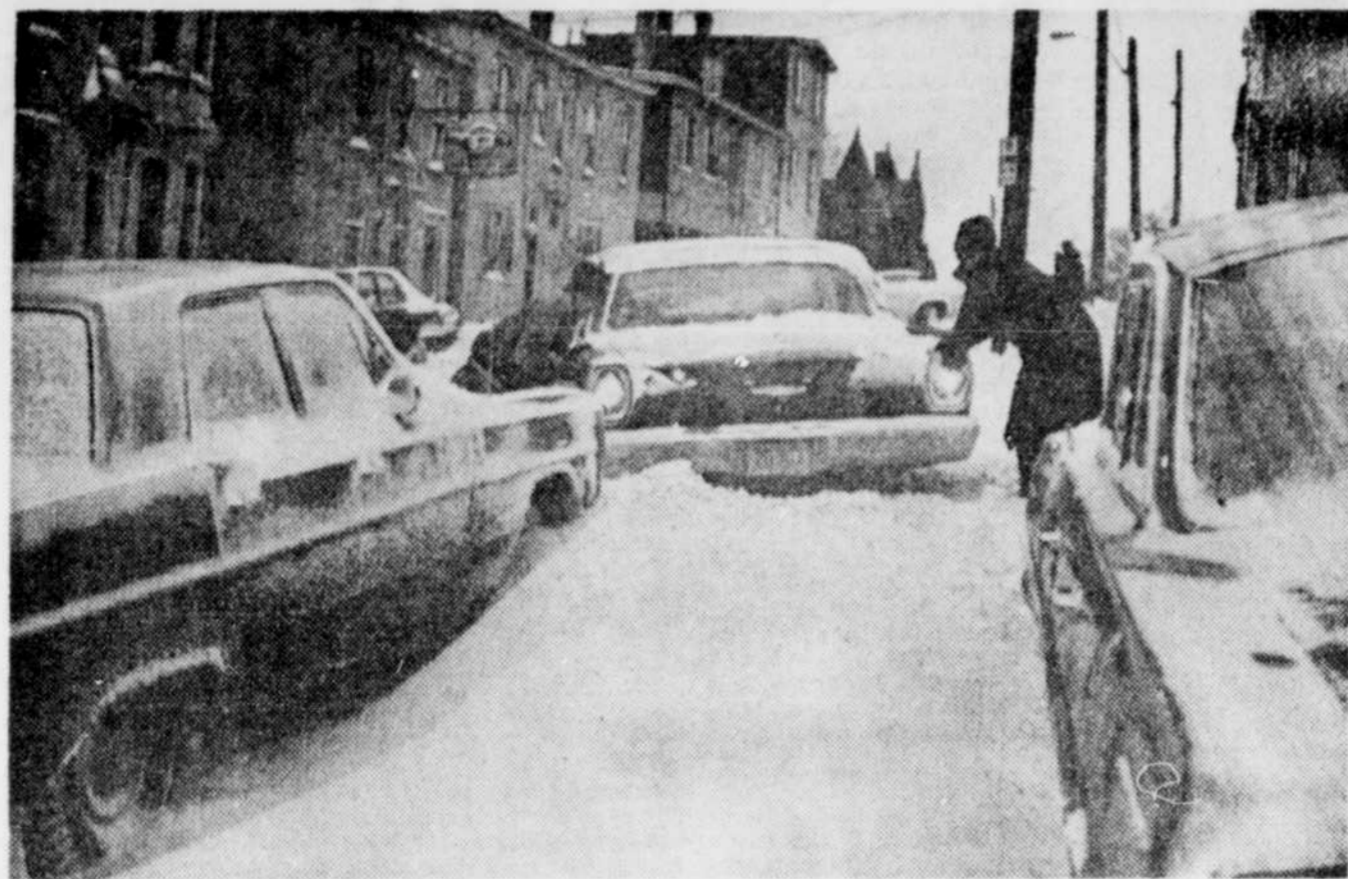
La régionale Carignan est reliée aux autres régionales

SOREL (L.B.) — C'est par une décision du gouvernement de la province, à ses frais, que la Commission scolaire régionale Carignan sera désormais reliée aux 55 autres commissions scolaires régionales du Québec.

Une période paisible pour les pompiers

PLESSISVILLE (G.A.B.) — La période des Fêtes a été très paisible pour la brigade des incendies de Plessisville. Le chef, M. Robert Godbout, souligne qu'aucun appel n'a été reçu pour des feux, durant la dernière partie de l'année qui vient de prendre fin.

La population avait été invitée à faire preuve de prudence, principalement en ce qui concerne les lumières décoratives, les arbres de Noël, les appareils de chauffage. "Je constate que nos recommandations ont reçu une attention toute spéciale de la part des résidents de Plessisville et je les en remercie", fait remarquer le chef Godbout.



LES MISERES DE L'HIVER. Un automobiliste reçoit l'aide de deux bons samaritains alors que sa voiture était embourbée dans la neige. Un tel geste s'est répété à maintes reprises depuis le début de la saison hivernale dans les rues de nos villes.

Une habitude depuis environ deux mois

Fermeture de plusieurs gares sur la rive sud du St-Laurent

OTTAWA (PC) — Les compagnies de chemin de fer du Pacifique Canadien et de Québec Central ont obtenu l'autorisation

de fermer plusieurs gares au Québec à la condition qu'elles établissent un service à la clientèle centralisé à Sherbrooke.

La Commission Canadienne des Transports a publié lundi son jugement découlant de requêtes des deux compagnies et des audiences qui ont été tenues sur ces requêtes par le comité des chemins de fer de la Commission.

Le jugement autorise le Canadien Pacifique et le Québec Central à retirer de service 43 gares et 14 préposés de gares qui opéraient jusqu'ici dans des localités des Cantons de l'Est, des Bois-Francs et de Beauce.

La Commission déclare dans son jugement qu'à son avis le programme des deux sociétés ferroviaires "est, dans son ensemble, dans l'intérêt des expéditeurs et du public."

Le jugement autorise le Canadien Pacifique, selon sa requête, à retirer ses agents à Foster, Cookshire, Waterloo, Sawyerville, St-Guillaume, Sutton, Magog, Scotstown, Acton Vale, St-Pie, Bedford, Highwater, Lennoxville, Knowlton, Drummond-

ville, St-Hugues, Cowansville, et à retirer les préposés à Adamsville, Roxton Falls, West Shefford, St-Simon et Nantes.

Il autorise, par ailleurs, le Québec Central à retirer ses agents à East-Angus, St-Gérard, Leeds, Ste-Marie, Ste-Justine, St-Evariste, Ayers Cliff, Levis, Weedon, Black Lake, Tring Junction, Lac Frontière, Morrisett, St-Joseph, Beebe Junction, Ste-Hélène, et à retirer les préposés à Coleraine, St-Samuel, St-Victor, Robertson, St-Sébastien, North Hatley, St-Camille, St-Ephrem et St-Henri.

A condition "Ces approbations sont accordées à la condition que le service à la clientèle proposé pour Sherbrooke soit établi," déclare le jugement.

La Commission déclare que le centre de service à la clientèle à Sherbrooke est susceptible de donner un service efficace aux expéditeurs et aux voyageurs.

Le jugement note que le programme de substitution propo-

sé par les compagnies permettra de pourvoir d'une façon efficace

— à la préparation des bordereaux d'expédition;

— à l'ordre de marche des trains et aux autres opérations ferroviaires;

— à l'exploitation d'un service de télégraphe sans frais;

— à l'établissement d'un système pour permettre au public de retenir sans frais de communications des places dans les trains et les hôtels;

— à l'exploitation du service des messageries avec des commissaires aux endroits où il n'y aura plus d'agents de gare.

"Quant au service local des voyageurs, il sera possible d'acheter les billets des chefs de train, comme auparavant", souligne le jugement, qui note par ailleurs que les "compagnies proposent d'établir un système de contrôleurs itinérants qui rendront visite régulièrement à la clientèle actuelle, chercheront à entrer en relation avec la clientèle en perspective et l'aideront à traiter ses affaires et régler ses plaintes".

TRACY (L.B.) — Quelque 250 contribuables de la ville de Tracy ont assisté, ces jours derniers, à une assemblée d'informations, sur l'administration municipale, organisée par un nouvel organisme, l'Association des citoyens de Tracy.

Le maire, M. Arthur Pontbriand et tous les échevins ont participé à cette assemblée, alors que le président du comité provisoire de l'Association

de Tracy, M. Paul Boucher, agissait comme animateur. Cette assemblée avait pour but, a expliqué M. Boucher, premièrement d'informer les contribuables sur les politiques administratives du conseil municipal de Tracy et réciproquement de faire entendre les opinions des citoyens aux échevins et au maire, en un mot, d'ouvrir un dialogue constructif entre les administrateurs et les administrés.

Le deuxième objectif était d'attirer l'attention des dirigeants sur l'inflation locale créée par le chevauchement de frais de toutes sortes qui existe entre nos trois paliers administratifs: paroissial, municipal et scolaire. "Nous désirons orienter la pensée des administrateurs vers leurs commettants, les inviter à agir en fonction de leur mandat propre et de leur charte", a dit M. Boucher.

La corporation de Tracy, a ajouté le président de l'Association des citoyens, existe pour accomplir collectivement nos tâches qu'individuellement nous ne pouvons pas exécuter. Elle ne personnifie pas les individus et ne les représente pas dans les opinions, droit et privilèges qui leur sont particuliers. "Nous voulons être respectés par ceux qui sont en charge de nos corporations. Les administrateurs planifient et oublient que ce sont les mêmes administrés qui payent". "Nous ne voulons pas laisser sous-entendre que la ville de Tracy est mal administrée, mais disons que les frais en sont répartis sur un trop petit nombre de citoyens", a déclaré M. Paul Boucher.

Le président de l'Association des citoyens a souligné qu'une copie des questions préparées par cet organisme avait été envoyée au maire et à chacun des échevins, deux semaines à l'avance "afin d'obtenir les réponses exactes et pour ne pas les prendre au dépourvu".

Population La première série de questions concernant la population de la ville de Tracy. On a appris qu'elle était présentement de 11,480 âmes et que ce recensement avait été fait par les curés des trois paroisses, à l'occasion de leur visite paroissiale annuelle. En 1966, la population était de 10,900 âmes et en 1954, lors de la fondation de la ville, elle était de 5,000 âmes.

Evaluation L'évaluation totale de la ville de Tracy s'établit à \$71 millions, soit \$58 millions pour les immeubles imposables et \$13 millions pour les immeubles non imposables. L'évaluation totale résidentielle est de \$31 millions.

Le taux de la taxe foncière, pour 1967, était de \$1.00 par \$100 d'évaluation. Celui de 1968 n'est pas encore déterminé.

Il a également été souligné que l'évaluation au rôle, par ordre décroissant, des cinq plus hautes évaluations de propriétés résidentielles uniques et unifamiliales était de \$61,570; \$60,980; \$36,000; \$32,420 et \$30,780.

Dettes La dette obligataire de la ville

de Tracy, au 31 décembre dernier, se chiffrait à \$4,526,479. La dette per capita est de \$402 à Tracy, comparativement à \$280 à Soresl et à \$153 à Saint-Joseph de Soresl. On a fait remarquer à cet effet que Tracy étant une ville jeune, elle se devait d'investir pour se développer.

Le service de la dette a coûté, en 1967, \$451,713 soit 34.6 pour cent du budget. On considère qu'un pourcentage de 40 pour cent est une norme acceptable.

A une question touchant les prévisions budgétaires pour 1968 et l'augmentation possible du taux de la taxe foncière, le maire, M. Arthur Pontbriand, a déclaré que toutes les études faites jusqu'à maintenant suggèrent une augmentation de la taxe foncière. Il n'a pas voulu se prononcer davantage, étant donné que le budget pour 1968, n'est pas encore adopté.

Questions diverses Des amendements ont été apportés à la charte de la ville de Tracy en mai 1966, pour la création d'un corps de police, la formation d'une cour municipale et pour le réajustement de l'industrie du taxi.

La rémunération du maire est de \$5,000 par année et celle des échevins de \$2,500. Il n'y avait pas de barème à l'échelle provinciale en ce qui concerne la rémunération des maires et échevins. Cependant, les modifications apportées par le gouvernement provincial, à la Loi des cités et villes, fixent maintenant un barème.

Les questions, au cours de cette assemblée d'informations, ont été posées à tour de rôle au maire et à chacun des six échevins. Il a été question du rapport sur la pollution de l'air, du problème des sous-sols, du plan directeur d'urbanisme.

A Princeville

Réserve de \$35,350 pour les épargnants scolaires

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Au 31 décembre 1968, les membres de la Caisse d'épargne scolaire avaient la jolie somme de \$35,352.90 d'accumulée à leurs comptes. Cette réserve était de \$12,839.91 à l'école Ste-Marie. A l'école Sacré-Coeur, elle s'élevait à \$17,012.38. Une section établie pour les comptes inactifs avait un solde à l'épargne s'élevant à \$5,801.51 à la fin de l'année 1968.

Le rapport donné par M. André Cloutier, gérant de la Caisse populaire de Princeville et responsable de l'organisation de la Caisse d'épargne scolaire, comprend aussi des détails sur les opérations pour le mois de décembre.

A l'école Ste-Marie, le nombre des dépôts a été de 671 et un montant de \$276.37 a été placé à l'épargne. Sur les 375 élèves inscrits à cette école, 281 sont des épargnants. Pour la même période à l'école Sacré-Coeur, un montant de \$492.89 a été déposé en 938 opérations. Ces opérations ont été faites par les 429 jeunes faisant partie de la Caisse d'épargne scolaire de cette institution qui compte 535 élèves au cours primaire.

Dans son communiqué de fin d'année, M. André Cloutier souligne la collaboration de la direction et du personnel enseignant pour l'efficacité de la Caisse d'épargne scolaire à Princeville.

Intérêt de 7% sur les taxes municipales impayées

TRACY (L.B.) — Un intérêt de sept pour cent sera chargé sur toutes les taxes municipales impayées à la ville de Tracy. Cette mesure est entrée en vigueur le premier janvier dernier.

Une résolution à cet effet a été adoptée par le conseil municipal stipulant qu'à compter

du premier janvier 1969 toutes les taxes municipales porteront intérêt à sept pour cent l'an, à partir de l'expiration du délai pendant lequel ces taxes doivent être payées.

Auparavant, le taux en vigueur pour l'arrérage de taxe était de six pour cent à la ville de Tracy.

Au cours de 1968 à Princeville

Les pertes causées par le feu sont de \$5,200

PRINCEVILLE (G.A.B.) — \$5,200 est le montant des pertes causées par le feu en 1968 à Princeville. C'est ce qu'indique un rapport préparé par M. Alfred Mailloux, chef de la brigade des incendies. Ce chiffre est pour le territoire urbain seulement.

Le principal feu "couvert" par les pompiers de Princeville en 1968 a ravagé l'intérieur d'une résidence privée. Les pompiers ont fait quelques sorties à l'extérieur de la ville pour des feux de divers genres.

Une aventure La première sortie faite par les pompiers de Princeville en 1969 a été toute une aventure, fait remarquer M. Alfred Mailloux. Au cours d'une violente tempête de neige, M. Mailloux et cinq hommes se sont rendus chez M. Florian Guillemette, dans le 10e rang "ouest". Le chasse-neige de P. Poier Cons-

truction, conduit par M. Michel Poirier, a ouvert la route au camion de la brigade des incendies, qui avait M. Denis Hunter au volant. Il a fallu plus de deux heures pour se rendre sur les lieux de ce feu qui a réduit en cendres, la résidence de M. Florian Guillemette et son contenu. Tout était brûlé lorsque M. Alfred Mailloux et ses hommes arrivèrent là.

Le feu avait pris naissance dans le sous-sol de la maison. Les flammes se propagèrent si rapidement que les occupants eurent à peine le temps de sortir pour se réfugier chez un voisin; une fillette faillit même rester sur place. M. Mailloux précise qu'on n'a pu établir la cause du feu qui a jeté toute une famille sur le pave.

Aucun appel Pas un seul feu n'a été rapporté à M. Alfred Mailloux, chef de la brigade des incendies de Princeville, durant la période des Fêtes, en ce qui concerne le secteur urbain. M. Mailloux remercie la population qui a tenu compte des conseils qu'il avait donnés au début de décembre. Le chef souhaite que cet état de chose se prolonge durant l'année 1969, ceci pour l'avantage de tous. Cette collaboration s'est manifestée tout au cours de 1968 et c'est pour cette raison que les pertes par le feu n'ont été que de \$5,200, conclut M. Mailloux.

Le territoire de Contrecoeur sous la juridiction de la Cour municipale de Tracy

TRACY (L.B.) — Le territoire de la municipalité du village de Contrecoeur sera soumis à la juridiction de la cour municipale de la ville de Tracy.

Une résolution à cet effet a été adoptée par le conseil municipal de Tracy lors de sa dernière assemblée régulière. Soulignons qu'une résolution identique avait été adoptée le 9 décembre dernier par le conseil municipal du village de Contre-

coeur, demandant à la cour municipale de Tracy d'exercer sa juridiction sur le territoire du village de Contrecoeur.

Ainsi les personnes qui enfreindraient les règlements municipaux du village de Contrecoeur seront appelées à comparaître devant le juge municipal de Tracy, qui décidera du bien-fondé de l'accusation et établira la sentence s'il y a lieu.



(Photo PC)

Les Indiens doivent rebrousser chemin

LA PRINCESSE KAHN-TINETA HORN et les indiens Mohawk, demeurant près de Cornwall, au dû rebrousser chemin devant les officiers de la douane canadienne, Mlle Horn, un mannequin de la sœur de Caughnawaga, a essayé, mais sans succès, de transporter un calumet

de paix, un chapeau de plumes et un sac de provisions sans payer le tarif de la douane entre les Etats-Unis et le Canada. Sur la photo, Mlle Horn et son frère Frank alors qu'ils doivent rebrousser chemin.